

Nous souhaiterions connaître vos préférences de mode de transport :

- TER BreizhGo uniquement Cars BreizhGo uniquement TER et Cars BreizhGo

Fait à , le

Je déclare exacts les renseignements remplis.

Les informations collectées par SNCF, responsable du traitement, ont pour finalité la gestion des données billettiques et de validation TER. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, en vous adressant par courrier, selon les modalités prévues à l'article XI des conditions générales d'utilisation de la carte KorriGo, à : SNCF - Contact TER BreizhGo - BP 90527 - 35005 RENNES CEDEX.

Signature

Veuillez renvoyer, par courrier, ce formulaire rempli avec les pièces à joindre (délivrées par des organismes bretons) à :

Contact TER BreizhGo
BP90527
35005 Rennes Cedex

PIÈCES À JOINDRE

- Une photo d'identité est nécessaire si vous ne possédez pas de carte KorriGo
- Si vous êtes **demandeur d'emploi** non indemnisé ou indemnisé dans la limite de 80% du SMIC ou bénéficiaire de l'**ASS**, la photocopie de :
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre attestation d'inscription de demandeur d'emploi (de plus de 4 mois)
 - Votre dernier avis de paiement détaillé de moins de 2 mois
 - Votre notification d'ouverture de droits (ou de rejet), datée de moins de 2 mois
- Si vous êtes **bénéficiaire de l'ADA** (hébergé dans un centre agréé ou pas) :
 - Votre pièce d'identité (ou récépissé de dépôt de la demande d'asile)
 - Votre attestation d'hébergement émise par le centre d'accueil agréé ou votre dernier avis de paiement de moins de 2 mois
- Si vous êtes bénéficiaire du **RSA sans complément d'activité** ou de l'**AAH**:
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre dernier avis de paiement détaillé de moins de 2 mois versé par la CAF/MSA
- Si vous êtes bénéficiaire de l'**ASPA** :
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre attestation de paiement ventilée de moins de 2 mois
- Si vous êtes en **contrat d'insertion** (PACEA, CUI, CDDI) ou en **Stage rémunéré par le Conseil régional de Bretagne** :
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre contrat d'insertion en cours ou votre convention de stage, validée par le Conseil Régional de Bretagne